

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 décembre 2013.

MASSOTHÉRAPIE SONOLOGIE YOGA

Lucie Chandika Garneau

Sainte-Anne-des-Lacs • Prévost
Tél: 450-224-3065 • Cell: 514-358-2983
Info@luciegarneau.com

www.luciegarneau.com



VITRERIE FIJON LEMIEUX ENR.

2632 - 8138 Québec Inc.

Spécialité - Murs de miroir
Verre & miroirs décoratifs
Portes & fenêtres
Moustiquaires

(450) 438-2023
Fax: (450) 438-9125

Résidentiel - Commercial
RBQ#: 8100-0994-71

2489, boul. du Curé Labelle, Prévost

Douche en verre

Formatique Laurentides

Dépannage
Installation & Formation

À domicile
En atelier

Patrice Lavergne
Service Personnalisé

Tél.: 450 512-6111
Fax: 450 224-8881

patrice@formatiquelaurentides.com
www.formatiquelaurentides.com




MAINTENANT UNE ALTERNATIVE DE CHOIX DANS LES LAURENTIDES

LES Sentiers
CONMÉMORATIFS DE LA RIVIÈRE

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES LAURENTIDES

Devenez membre et joignez un réseau de plus de 170 000 membres à travers le Québec

Devenir membre, c'est afficher sa solidarité sociale et économique

2480, boul. du Curé Labelle, Prévost.
450-565-6464
Téléphone: 1 866 577-1178 (sans frais)
www.coopfunerairelaurentides.org/Devenir-membre
www.lesentiers.ca/fr/index.html



**SOIN ÉNERGÉTIQUE REIKI
MASSAGE MÉTAMORPHIQUE**

Développé par le Dr Robert St-John dans les années 1960, le massage métamorphique est une technique de massage léger et subtil de points réflexes de la colonne vertébrale sur les pieds, les mains et la tête.

Reçu pour assurances

Adoption
Angoisse
Anxiété
Burn out
Colère
Dépression
Déficit de l'attention
Deuil

Ecéma
Hyperactivité
Insécurité
Insomnie
Isolement
Naissance difficile
Peurs
Phobies

POUR RENDEZ-VOUS: (450) 712-8218
www.SoinsReikiLaurentides.com

PIERRE DOSTIE MAÎTRE REIKI




À la fin de cette journée enneigée, seulement une vingtaine de personnes s'étaient déplacées pour assister à la séance.

Gestion financière

L'approbation des déboursés et des engagements au 9 décembre 2013 fut votée. Monsieur Bordeleau fit la nomenclature d'une dizaine de comptes ainsi que les noms qui s'y rattachaient. Monsieur Yvon Blondin, à la période des questions, fit l'éloge de cette démarche et souligna qu'il était possible de nommer les bénéficiaires. Monsieur Richer répondit que seulement des noms de compagnies furent cités. Monsieur Blondin se dit satisfait de ce début.

Varia

Un contrat fut octroyé pour la destruction et la disposition des branches et de bois, la conséquence de la tempête de vent du 19 juillet. La firme CS Blondin décrocha le contrat pour un montant de 50 000 \$ plus taxes.

La vérification de certains comptes de la Ville en vertu de l'article 109 n'a pas eu lieu. Les procédures sont terminées. Des 84 signataires, seulement 64 étaient éligibles; leurs noms devaient être inscrits sur un compte de taxes de la Ville. Après la lettre recommandée que ces personnes ont reçue et qui les informait qu'il était possible que le groupe se retrouve dans l'obligation de payer la facture si aucune faute n'était trouvée, seulement 14 noms demeureraient actifs et le quorum minimum exigé était de 50 inscrits. Toutefois la

rencontre a tout de même eu lieu avec trois signataires présents.

Un paiement pour l'installation du système de traitement du manganèse de l'eau de la station de distribution d'eau potable du Domaine Laurentien fut voté. Monsieur Bordeleau en profita pour dire qu'enfin son secteur profite d'une eau qui est belle et bonne au goût.

Questions du public

Monsieur Yvon Blondin était étonné d'apprendre dans le journal *l'Écho du Nord* que le projet d'aréna intermunicipal était sur la glace, quand le maire nous avait promis dès le début que nous allions être informés au Conseil de tous les développements au fur et à mesure qu'ils se produisent. Monsieur Richer précisa que des déboursés de 500 000 \$ auraient été nécessaires pour la construction en période hivernale et que le tout est remis au printemps.

Monsieur Emery du lac Écho s'est plaint des dangers que représente la circulation sur le chemin du lac Écho: vitesse excessive, déplacements illégaux et autres. Et là nous avons appris de la bouche de monsieur Richer que la ville de Prévost qui est dans le comté de Bertrand avait été choisie pour la possible utilisation de photos radar sur son territoire... Clic, clic et si vous roulez trop vite vous recevrez la contravention par la poste. De plus amples informations de sa part indiquaient que la route 117 serait priorisée pour cette action. Rappelons que toutes les contraventions que vous recevez sur la 117 sont remises au

fonds consolidé de la province de Québec et que toutes les autres sont remises à la ville de Prévost.

Madame Serena d'Agostino, de la rue Jonathan, commente le bulletin municipal que nous recevons quatre fois par année et trouve qu'il ressemble drôlement à un outil de propagande électorale. M. le maire rétorque qu'il n'en est rien. Elle questionne aussi la procédure utilisée pour déterminer qui fait le montage graphique et l'impression du document. Le maire répond que tout est fait en appel d'offres.

M. Jean-Pierre Joubert indique à M. Richer que le déneigement de la route 117 depuis le début de la saison d'hiver laissait à désirer. Selon le maire, de nouveaux contracteurs exécutent ce travail et nous devons leur laisser une période d'ajustement.

M^{me} Gagnon, de la rue Brosseau, désire avoir un suivi sur le programme d'aménagement des berges puisque, selon elle, peu d'information a été diffusée cet été. La réponse de monsieur Richer est que les effectifs disponibles à ce programme ont été réaffectés en priorité aux dommages causés par la tempête de vent du mois de juillet. Le programme reprendra ses activités au printemps.

Questions des conseillers

Le conseiller Bordeleau fit voter une résolution qui remercia tous les bénévoles pour la campagne de la Guignolée du 7 décembre sur notre territoire et qui était rattachée à la Maison d'entraide de Prévost.

Comité des aînés de Prévost

Dissout par le conseil de Ville

VALÉRIE LÉPINE

Lors de la séance d'ajournement du 18 novembre dernier, le conseil municipal de Prévost a voté une motion abrogeant la résolution de mai 2008 qui officialisait la création du Comité des aînés. Cette décision fait en sorte de dissoudre ledit Comité comme organisme municipal.

Le texte de la résolution du Conseil spécifie d'abord que « le conseil municipal a [avait] constitué, en vertu de la résolution 15974-05-08, le comité des aînés ». On mentionne ensuite que « dans le cadre de la politique *Municipalité, amie des*

aînés, un comité de rédaction de la politique a également été créé » et que « suite à l'adoption par le conseil municipal, en septembre 2013 de la politique *Municipalité, amie des aînés*, un plan d'action sera adopté, en visant la mise en application des

objectifs de ladite politique ». La résolution conclut que « pour une meilleure coordination de la mise en application de ladite politique, il y a lieu de conserver un seul comité », il est en conséquence résolu que le conseil abroge la résolution 15974-05-08 qui constituait officiellement le Comité des aînés.

Rejoint par téléphone, Germain Richer, maire de Prévost, a déclaré au *Journal* que les raisons qui ont motivé cette décision sont clairement énoncées dans la résolution et a ajouté que celle-ci avait été adoptée pour éviter tout doublement. M. Richer n'a pas spécifié la nature de ce doublement après avoir été questionné par écrit (courriel) à ce sujet.

Le Conseil de Prévost semble donc avoir décidé de maintenir son appui au seul comité dédié à l'élaboration de la politique des aînés. Ce comité, créé en décembre 2012 par résolution du conseil, est constitué de citoyens (Michelle Jacques, Diane Rioux, Sylvie Lecompte, Jean-Pierre Piché et Serge Fournier) et d'élus (Gaétan Bordeleau, conseiller et Germain Richer, maire).

Il est à noter que, malgré cette résolution, les activités du Comité des aînés, créé en 2008 et associé aux activités de la Maison d'entraide de Prévost, se poursuivent toujours (voir article en page 11 sur le Comité des aînés).

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur
Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515